

Des consequences fiscales d'une liquidation personnelle

Par **Luchicanau**, le **15/02/2009** à **19:17**

Hello.

Petit problème tout simple.

Le gérant d' une sarl liquidée judiciairement est lui même , pour des raisons indifférentes à ce qui nous préoccupe ici, mis en liquidation personnelle.

Il est condamné , on supposera à juste titre.

La clôture de sa liquidation personnelle est prononcée.

Qu' en est-il alors des éventuelles dettes fiscales antérieures à cette liquidation ?

A vous lire!

Par **jeeecy**, le **15/02/2009** à **22:29**

si il est en liquidation personnelle, vous voulez dire qu'il y a une extension de la liquidation judiciaire à son profit personnel, alors toutes les dettes nées avant la date de la liquidation judiciaire sont incluses dans le jugement

il n'y a donc rien à payer  image not found or type unknown